

Exonération des redevances des réceptions radio/TV

Sommaire

- Généralités
- Descriptif
- Procédure
- Recours

Généralités

Pour les conditions générales d'exonération des redevances des réceptions radio/TV, consulter la fiche fédérale correspondante.

Descriptif

Pour la population pouvant être exonérée des redevances des réceptions radio/TV, consulter la fiche fédérale correspondante. À noter que les homes pour personnes âgées, les établissements médico-sociaux, les établissements pour handicapés ou les établissements de soins et autres institutions dans le domaine de la santé sont considérés comme des ménages collectifs au sens de l'article 69c de la Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) en lien avec l'article 2 de l'Ordonnance sur l'harmonisation de registres (OHR). Les ménages collectifs doivent en principe payer la redevance pour les résidents y ayant leur résidence principale.

Des informations complémentaires sont disponibles sur les sites internet de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) et de SERAFE.

Procédure

Depuis le 1er août 2001, les conditions d'exonération de la redevance de réception radio-TV ont été simplifiées. Il suffit désormais que les ayants droit demandent cette exonération par écrit à Serafe AG, en joignant une copie de la dernière décision de prestations complémentaires AVS-AI, d'un certificat médical ou de tout autre justificatif utile.

Le formulaire de demande peut être téléchargé sur le site internet de Serafe.

Recours

Pour les informations relatives aux recours, se référer à la fiche fédérale correspondante et à la législation en vigueur.

Sources

Office fédéral de la communication OFCOM

Serafe

Adresses

SERAFA AG - Organe suisse de perception de la redevance de radio-télévision (Zurich)

Lois et Règlements

Loi fédérale du 24 mars 2006 sur la radio et la télévision

Loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

Loi fédérale du 23 juin 2006 sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes

Ordonnance du 21 novembre 2007 sur l'harmonisation de registres

Sites utiles

Serafe - exonération et exemption des redevances

OFCOM - redevance de radio-télévision